



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	12	7

OBJET : 12-1 - AFFAIRES
FUNÉRAIRES - CIMETIERE DE RABIA
- AMÉNAGEMENTS - CRÉATION D'UN
QUATRIEME COLUMBARIUM -
APPROBATION

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

347649

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie,

Le 06 DEC. 2019
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 09 DEC. 2019

Par délégation du Maire,

La Directrice des Affaires Générales
du Juridique et du Contentieux



L. MALHERBE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019

Le vendredi 29 novembre 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/11/2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui-HUGUENIN-VILLEMIN, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS.

Procurations :

M. Serge AMAR à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. André-Luc SEITHER,
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI,
M. Alain CHAUSSARD à Mme Françoise THOMEL,
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE,
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric DUPLAY,
Mme Rachel DESBORDES à Mme Vanessa LELLOUCHE,
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY,
M. Marc GERIOS à M. Hassan EL JAZOULI,
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

Absents : M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, Mme Marine VALLEE, M. Louis LO FARO.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) POPULATION - VIE SOCIALE - SOLIDARITE - HANDICAPS
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

En prenant en compte l'évolution des pratiques funéraires et pour répondre aux attentes des familles, un plan pluriannuel d'investissement a été consacré à la valorisation et l'aménagement des cimetières antibois afin que la Commune puisse proposer une offre diversifiée en termes d'équipements funéraires notamment dans le domaine cinéraire.

Ont été mis à disposition durant ces 3 dernières années :

- au cimetière des Semboules :

- 123 « cavurnes » au sein d'un espace paysager ;
- un nouveau jardin du souvenir ;
- un troisième columbarium de 128 cases tous deux mis à disposition des familles en septembre dernier.

- au cimetière de Rabiac :

- un troisième columbarium de 78 cases;
- 20 cavurnes (mini-caveaux).

Sur le cimetière de Rabiac, tous les columbariums sont complets. Une seule cavurne reste disponible à l'heure actuelle.

Il convient donc de proposer au cimetière de Rabiac une nouvelle offre d'emplacements suffisante pour satisfaire les besoins des familles antiboises très attachées à ce cimetière historique.

Pour y répondre, il est prévu d'y installer un nouvel équipement cinéraire de 84 cases de columbarium. Cet espace s'intégrera dans un secteur déjà dédié pour partie au cinéraire et sera aménagé dans le respect des règles d'accessibilité.

La mise en œuvre de ces dispositions nécessite quelques travaux d'aménagement de l'espace dévolu, l'enlèvement d'éléments de clôture et la passation de marchés pour la création d'une plate-forme, l'installation de cases de columbarium, pour un coût estimé à 70 000 €, étant précisé que ces investissements permettraient de recevoir une recette de 109 000 €.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,

- **APPROUVE** ces nouvelles dispositions permettant la création au cimetière de Rabiac d'un nouveau columbarium de 84 cases qui pourront être concédées pour une durée de 15 ans ou 30 ans.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.12-1 - AFFAIRES FUNERAIRES - CIMETIERE DE RABIAc - AMÉNAGEMENTS - CRÉATION D'UN QUATRIEME COLUMBARIUM - APPROBATION

Date de transmission de l'acte : 09/12/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 09/12/2019

Numéro de l'acte : lmc1733515 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20191129-lmc1733515-DE

Date de décision : 29/11/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes